



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	de
Afférents au Conseil : 14	au
En Exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 15	

L'An deux mille dix-huit, le 6 DECEMBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian, M. SPINAZZE Joël

**ABSENTS :** M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim, M. MOIREZ-CHARRON Alain

**EXCUSE :** M. LIAIGRE Thierry

**EXCUSE :** M. DECRETTE Hugues, (pouvoir à M. FATRAS Dominique),

**Date Convocation :**  
26/11/2018.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :**  
27/11/2018

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Vignaux Jacqueline

Le Procès-Verbal de la séance du 11/10/18 est approuvé à l'unanimité

M. Le Maire débute la séance par les questions diverses et informations :

- Puits rue Mercadier, ce puit est effondré, il convient de procéder à des travaux, ce puits est en mitoyenneté et sur le domaine public
- ATMO mesure de l'air : convention de mise à disposition de la cellule
- CD31 maintien de la subvention allouée pour la rénovation de la toiture de l'église
- Nouveau sens de circulation rue des Tuiliers
- 500€ pour les sinistrés de l'Aude

52-

**OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public chemin de Fontblazy**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

53-

**OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public au niveau du carrefour à feux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

54-

**OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la rénovation des points lumineux 457 route de Montbrun et 727 devant le 42 chemin Al Cers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

55-

**OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la rénovation d'un point lumineux sur le stand de tir chemin des Romains**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

56-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou de son représentant afin de signer tout acte afférent à la rétrocession des voiries et espaces publics du lotissement des Saules**

En 2004, l'ASL a demandé la rétrocession du lotissement, sans réponse. La commune a répondu favorablement le 29 septembre 2004. Reprise des discussions en 2015.

En 2016, la commune a demandé au Sicoval d'effectuer un état des lieux des réseaux pour procéder à la rétrocession. Le Sicoval a transmis à la commune et à la ASL en juin 2016 les documents à fournir. Après concertation avec l'ASL et décision de la prise en charge des frais pour cette dernière. La procédure a été engagée.

Courant 2018, les travaux ont été réalisés. En novembre 2018, la commune a pris en charge le dernier test de fumée afin de ne pas ralentir la procédure.

Une partie enherbée est rétrocédée à la commune et permettra la liaison chemin château d'eau et Fontblazy. Aujourd'hui, la rétrocession est effective dès signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou de son représentant afin de signer tout acte afférent à la rétrocession du lotissement des Saules.

57-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou de son représentant afin de signer tout acte afférent à la rétrocession des voiries et espaces publics Jardin de la Pradelle**

En 1997, la SARL Debernard, a déposé un permis de construire pour 4 lots Jardin de la Pradelle. A l'issue des travaux et comme prévu la voirie et les espaces verts devaient être intégrés dans le domaine public.

Le 18 décembre 2005, la commune a délibéré afin d'intégrer des voiries, des espaces verts du lotissement dans le domaine public.

Cette régularisation n'ayant pas été suivie de fait, il convient de délibérer.

Aujourd'hui, pour régulariser l'accès aux 4 habitations du lotissement Jardin de la Pradelle, la voirie et les espaces verts, il convient de transférer cet accès dans le domaine public.

Un des 4 colotis souhaite vendre et sa sortie n'est pas effective.

Un travail a été confié à l'étude de maître Lévy pour mettre en rapport les 4 copropriétaires et le représentant de l'ancienne SARL de Bernard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou son représentant afin de signer tout acte afférent à la rétrocession du lotissement Jardin de la Pradelle.

58-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou son représentant afin de signer tout acte afférent à l'acquisition du SIVOS**

La signature de l'acte se déroulera le 18 décembre 2018.

Désignation du bien :

- Parcelle cadastrée section C n° 369 d'une contenance de 2 800m<sup>2</sup> supportant un bâtiment à usage de bureaux d'une surface utile de 617m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée section C n°307 de 734m<sup>2</sup> et H n°74 de 3 043 soit une contenance de 4 777m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou son représentant afin de signer tout acte afférent à l'acquisition du SIVOS.

59-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou de son représentant afin de signer l'offre de prêt de 250 000 € pour l'acquisition du SIVOS**

M. le Maire informe que dans le cadre de l'acquisition du SIVOS, la commune a sollicité 2 banques pour l'offre de prêt.

La Caisse d'Epargne avec laquelle travaille la commune et le Crédit Agricole.

L'offre de prêt émise par le Crédit Agricole étant plus attractive, la commune a fait le choix de cette dernière. La commune va emprunter sur 16 ans 250 000€ à taux 1.61%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou son représentant afin de signer l'offre de prêt de 250 000 € pour l'acquisition du SIVOS.

60-

**OBJET : Délégation de signature au profit de M. le Maire ou de son adjoint par délégation afin de signer le permis de construire pour le hangar municipal et tout acte afférent à ce dossier**

Les dimensions envisagées du hangar sont de 10.7 x 24.05 soit 240m<sup>2</sup> environ avec une hauteur sous faitage de 6 mètres et un bardage bois pour tenir compte de l'environnement paysager. Le permis de construire sera déposé après délibération, il faut 4 à 6 mois après le dépôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire ou de son adjoint par délégation afin de signer le permis de construire pour le hangar municipal et tout acte afférent à ce dossier.

61-

**OBJET : Avenant à la convention de transfert des équipements dans le domaine public du lotissement « le parc des Graves »**

Les parcelles destinées à être transférées dans le domaine public, de la commune correspondent :

- à la voirie du lotissement, les réseaux, éclairage public, parking et espaces verts (dont la superficie baisse par rapport à la convention du 16/11/2017), les colonnes enterrées et plus généralement tout espace qui n'est pas destiné à un usage privatif pour une superficie totale de 5 688m<sup>2</sup>.

Les frais des actes notariés seront supportés par le lotisseur en l'étude du notaire chargé de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer l'avenant à la convention de transfert des équipements dans le domaine public du lotissement « le parc des Graves ».

62-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit du maire afin de signer la convention tripartite entre le Conseil départemental Haute-Garonne, le Sicoval et la commune de Montgiscard pistes cyclables**

La présente convention a pour objet de confier au Sicoval, la charge d'accomplir pour la commune la prestation définie réalisation de pistes cyclables hors chaussée, d'une part, et l'autorisation conférée au Sicoval, par le Conseil départemental, de réaliser le projet routier objet de ladite prestation sur l'emprise de la route départementale n°813 (du PRO21+400 au PRE 21+700) sur le territoire communal.

Liaison piétonne entre la gendarmerie et le Chemin des Romains.

La part communale sera de 44 447.50€ TTC soit 17,18% de l'estimation des travaux.

Mme Vignaux dénonce un coût exorbitant de 258 692.03€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 abstention (Mme Vignaux Jacqueline),

- Approuve à la majorité la délégation de pouvoir au profit du maire afin de signer la convention tripartite entre le Conseil départemental Haute-Garonne, le Sicoval et la commune de Montgiscard pistes cyclables.

63-

**OBJET : Décision modificative n°1**

Il s'agit d'abonder le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour :

- Le paiement de la participation au SDEHG : branchement logement de l'école R+1 (741€), extension de réseau éclairage public chemin de Fontblazy (6 893€) et pose de 2 guirlandes (route de Montbrun et route de l'Enclos) (112€).

- Régularisation d'un trop perçu « restauration taxe forfaitaire terrain constructible » émis le 31/08/2016 pour 9 458€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°1

64-

**OBJET : Participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais**

Pour les 4 derniers mois de l'année 2018 le montant facturé à Belbèze est de 2 364.65€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité la participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais.

65-

**OBJET : Attribution de compensation 2018 Sicoval**

Le 19 juin 2018 le conseil municipal a approuvé le montant de 131 903€, aujourd'hui cette attribution est modifiée, nous devons délibérer pour ouvrir un crédit de 1 388.01€ et rembourser le Sicoval.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité l'attribution de compensation 2018 Sicoval.

66-

**OBJET : Avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 31/12/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

67-

**OBJET : Avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 31/12/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

68-

**OBJET : Avancement de grade adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 31/12/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité avancement de grade adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

69-

**OBJET : Avancement de grade agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 31/12/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité avancement de grade agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe.

70-

**OBJET : Adhésion au contrat groupe assurance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la haute Garonne à effet au 01/01/2019**

*Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :*

- *Garanties :*

Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Congé de grave maladie

Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant

Congé pour accident ou maladie imputables au service

- *Taux de cotisation : 1.13%*

- *Résiliation :*

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

*Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)*

- *Garanties et taux :*

Choix	Garanties	Taux
Choix 1	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt,	6,83%

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées :
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 1;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

71-

**OBJET : Soutien au Conseil départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaite soutenir le modèle existant, le CD 31 investit dans les infrastructures, il pilote le contrat de territoire

- Approuve à la majorité et 3 abstentions (Mme Vignaux Jacqueline, Mme Anguita Nathalie et M. Eychenne Jean-Pierre), le soutien au Conseil départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale

**Séance levée à 20 :49**